3. Que le Canada utilise davantage les mécanismes d'aide alimentaire multilatérale et coordonne ses programmes bilatéraux aussi étroitement que possible avec l'aide multilatérale.

Le gouvernement accepte cette recommandation, qui reflète sa politi-

que actuelle.

4. Que le Canada accorde une contribution plus généreuse à la Convention relative à l'aide alimentaire.

Un accroissement de l'aide alimentaire canadienne est actuellement à l'étude dans le contexte d'un accroissement prévu de l'ensemble des niveaux de l'aide.

5. Que le Canada adopte une attitude positive lors des prochaines négociations concernant l'Accord international sur le blé.

Le gouvernement appuie un Accord international sur le blé (AIB) permettant de mieux équilibrer les avantages offerts aux producteurs et aux consommateurs. Nous explorons la possibilité d'une nouvelle approche d'un AIB qui séparerait les aspects de sécurité alimentaire des considérations commerciales.

6. Que le Canada garantisse un volume fixe de céréales aux pays en développement qui font face à de graves pénuries alimentaires.

Une mise de côté de céréales pour les pays en développement ne se prête pas bien à la planification financière prospective étant donné la fluctuation des prix et le coût de gestion des stocks; toutefois, les dispositions spécialement destinées aux pays en développement et actuellement étudiées dans le contexte d'un nouvel AIB pourraient réellement aider si un nouvel accord pouvait être signé.

7. Que le Canada accorde une plus grande priorité à la recherche agricole pour les pays en développement dans le but de renforcer la gestion de ces activités et d'améliorer la diffusion des résultats de la recherche.

Le gouvernement accepte cette recommandation, qui reflète sa politique actuelle.

8. Que le Canada augmente son aide aux programmes destinés aux petites exploitations rurales, tout en reconnaissant que certains pays en développement peuvent parfois préférer un aide au développement agricole qui se traduise par la création de grandes exploitations.

Le gouvernement croit que l'aide au développement agricole devrait être adaptée aux besoins de chaque pays et être fondée sur les priorités du

gouvernement bénéficiaire.

9. Que le Canada contribue largement au Fonds international pour le

développement agricole.

Le gouvernement continuera d'appuyer fermement le FIDA, et poursuivra ses efforts pour obtenir une réparation plus équitable du fardeau entre la catégorie I (OCDE) et la catégorie II (OPEP). Des négociations sont en cours pour déterminer un niveau de financement approprié et un mode